

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1232

Rubrik: L'invitée de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉE DE DP

Un congrès pour l'avenir

Le 5^e Congrès suisse des femmes devrait rassembler en janvier 1996 plus de mille personnes issues de tous les milieux sociaux, culturels ou politiques. Un événement d'envergure nationale pour apporter une pierre à la construction de notre pays.

SYLVIANE KLEIN

rédaCTRICE en chef de
Femmes suisses

INTEMPOREL

«... Nous avons avancé. Il y aurait coupable ingratitude à ne pas le reconnaître. Et cette avance ne se manifeste pas seulement par des faits, mais aussi par une atmosphère. Par le nombre de celles qui se pressent derrière nous et avec nous, alors que les congressistes de 1896 n'étaient qu'une minorité d'élite. Certes les temps ne sont pas faciles, et le vent réactionnaire qui souffle sur notre pays entrave à chaque instant notre marche. Pays à la fois de traditions anciennes et de démocratie avancée, nous nous heurtons constamment à cette double barrière des préjugés tenaces et des consultations populaires...». Emilie Gourd, alors rédactrice en chef de *Femmes Suisses*, 1921, à propos du deuxième Congrès suisse des femmes.

REPÈRES

Le Congrès suisse des femmes se tiendra au Kursaal de Berne du 19 au 21 janvier 1996. Les formulaires d'inscription sont à demander sans tarder à l'adresse suivante: 5^e Schweizerischer Frauenkongress, Secrétariat, case postale 770, 3855 Brienz.

Le 19 janvier prochain, c'est à Christiane Langenberger, conseillère nationale, vice-présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines et présidente du prochain Congrès suisse des femmes, que reviendra l'honneur d'ouvrir la cinquième édition de cet important événement. Ruth Dreifuss sera naturellement au rendez-vous.

Une aile déployée symbolise cette fois-ci la démarche des organisatrices et des participantes, qui forment l'espoir que cet important rassemblement débouche sur des propositions concrètes, sur des projets mobilisateurs: «Nous essayerons de définir les grandes lignes de la politique féminine dans tous les dossiers importants des prochaines décennies», explique Christiane Langenberger. «Une occasion unique de dresser un bilan des acquis, mais surtout de préparer l'avenir. Car l'histoire montre que, lorsque les femmes ne s'engagent pas activement à combattre les inégalités, celles-ci, au lieu de diminuer, se trouvent renforcées».

C'est avec la mise sur pied de plus de 70 ateliers de travail que les organisatrices relèveront le défi. Dans tous les domaines: intégration à l'Europe, solidarité avec les femmes du tiers monde, participation politique, avenir de l'AVS, image des femmes dans les médias, santé, évaluation monétaire du travail domestique et familial, partage du travail rémunéré et bénévole, ou encore le thème brûlant et délicat de toutes les formes de violence contre les femmes, etc... Ce vaste choix sera complété par un programme culturel de haut niveau. Ainsi, le Congrès s'ouvrira avec la première audition d'une œuvre d'une compositrice.

Une résolution adoptée en plénière à la fin du Congrès permettra de clore les travaux par un objectif concret, comme ce fut le cas lors des congrès précédents.

Ainsi, le premier «Congrès des intérêts féminins» qui se tenait à Genève en 1896, a suscité la création de l'Alliance des sociétés féminines suisses et a donné lieu à une amélioration de la formation professionnelle des femmes. Le deuxième, en 1921, à Berne, mettait l'accent non seulement sur l'éducation civique et professionnelle, mais aussi sur la formation en économie domestique, en vue d'une «meilleure préparation des femmes à remplir leur rôle, non seulement pour leur bien à elles, mais pour le bien de toute la société». L'éducation des femmes apparaissait alors comme une priorité pour favoriser l'égalité des droits, mais chaque sexe assumant son rôle traditionnel.

L'introduction du principe de l'égalité dans la Constitution (art 4 al.2 adopté en 1981) est issu du Congrès des femmes de 1975, et a

permis l'application de mesures d'égalité de traitement dans divers domaines. Même si les progrès restent lents: les Chambres fédérales n'ont que récemment concrétisé par une loi l'article constitutionnel.

En 1975, deux courants féministes s'affrontaient: les héritières des suffragettes, partisans de «la collaboration dans l'égalité», thème du 4^e Congrès des intérêts féminins, et les néoféministes (issues du MLF) qui tenaient un discours diamétralement opposé, soucieuses de couper radicalement tous liens avec ce qui apparaissait comme des structures patriarcales. Ces dernières avaient organisé dans la même ville, Berne, un anti-congrès. Les thèmes de cette réunion parallèle étaient plus provocateurs, les femmes y abordant déjà à ce moment-là quelques sujets tabous comme l'homosexualité ou l'avortement. Thèmes que, selon les adeptes de l'anti-congrès, la manifestation officielle «censurait délibérément».

Rien de tel l'année prochaine, même si la menace d'un anti-congrès a plané. Il reste en effet un certain nombre de féministes, des radicales zurichoises notamment, pour douter de l'efficacité de cette rencontre. Pour elles, tout ce qui s'inscrit dans une structure à caractère officiel descend du patriarcat et devient donc suspect et contre-productif.

Mais ces prises de position restent marginales. Pour en faire le rassemblement historique qu'elles souhaitent, les organisatrices comptent sur la participation d'un millier de femmes, venant à titre individuel ou au nom d'une association, pour couvrir l'ensemble des frais. Car le nerf de la guerre est financier. En pleine crise économique, il n'a pas été facile de réunir les quelque 200 000 francs nécessaires à l'organisation générale du Congrès. De grandes entreprises ont cependant joué le jeu, et d'autres sponsors pourraient encore s'annoncer.

«Le blé lève», écrivait Emilie Gourd en 1921 en parlant du sillon creusé par les pionnières. La nouvelle moisson est pour 1996. ■

COURRIER

Mendicité (ter)

Dans DP 1224 Daniel Marco parlait des territoires de l'exclusion. Son point de vue a suscité des réactions, auxquelles il répond ici.

«Citant *Le Monde* et utilisant l'exemple de la Rochelle et la décision de son maire, Michel Crépeau, d'interdire la mendicité sur la voie publique, je tentais d'exposer que l'exclusion devenait un problème de territoire. Cela a suscité deux réactions: l'une relevant de la xéno-